




**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACV
Communauté de Communes
**Aubrac, Carladez
et Viadène**

Appel à projet 2021

APPEL A PROJET 2021

RÉSIDENCE DE TERRITOIRE

*Parc naturel régional de l'Aubrac
Communauté de communes Aubrac Carladez Viadène
Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie*

Dans le cadre de leur partenariat, le Parc naturel régional de l'Aubrac, la Communauté de communes Aubrac Carladez Viadène et la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie organisent des résidences de territoire.

1. Préambule

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE L'AUBRAC

La charte du Parc naturel régional de l'Aubrac, 53^e Parc naturel régional français, à travers les axes stratégiques et mesures tels que l'axe transversal (Construire l'Aubrac de demain) et l'axe 3 (Mieux vivre ensemble en Aubrac) déclinent des orientations visant à œuvrer au rayonnement et à rendre le territoire attractif, à soutenir la création et encourager les projets artistiques, à mobiliser les acteurs et à structurer une offre culturelle fédératrice, tout au long de l'année.

Le PNR se dote ainsi d'une véritable politique culturelle.

LA STRATEGIE ARTISTIQUE ET CULTURELLE DU PNR DE L'AUBRAC

Cette stratégie culturelle se développe autour d'un prisme fondamental et de trois entrées thématiques, trois problématiques principales :

- Le(s) paysage(s) et les notions d'expériences, de traversées esthétiques de la nature, d'aménités environnementales ;
- La transhumance, l'itinérance, le parcours et son corollaire, l'art de la marche ;
- La prise en compte des habitants pour un partage du sensible et des émotions.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUBRAC CARLADEZ ET VIADÈNE

La Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène a été créée le 1er janvier 2017, par la fusion de 4 anciennes communautés de communes. Elle dispose de nombreuses compétences, dont notamment en matière culturelle :

- Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire : Médiathèques, avec animation et mise en réseau ;
- Enseignement musical en dehors du temps scolaire.

En matière culturelle, la communauté gère deux médiathèques situées à Argences en Aubrac et à Saint Amans des Côtes et a en projet la réalisation de deux autres équipements (Laguiole et Mur de Barrez) afin de couvrir l'ensemble de son territoire. Elle participe à l'enseignement musical par le financement des interventions du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron (sur les secteurs Aubrac Laguiole, Argence et Viadène) et de l'association Loisirs et Culture en Carladez.

L'éveil à la culture est initié dès le plus jeune âge par des actions dans les micro-crèches gérées par la communauté de communes (Argences en Aubrac, Laguiole, Mur de Barrez et Saint Amans des Côtes) et les ALSH afin de favoriser l'ouverture aux autres et la découverte.

LA DRAC OCCITANIE

La Direction Régionale des Affaires Culturelles impulse une dynamique d'accès du plus grand nombre à l'offre culturelle dans les territoires ruraux.

Les résidences de territoire sont un dispositif de développement culturel territorial initié par la DRAC Occitanie qui ont pour objet de favoriser la rencontre entre les habitants, un artiste, une démarche créative et une œuvre s'appuyant sur une présence artistique forte et des collaborations avec les acteurs du territoire afin de renforcer la création artistique dans sa diversité et l'accès de tous aux œuvres dans les territoires éloignés des lieux culturels. Elles reposent sur un projet conçu et déterminé par l'artiste ou l'équipe artistique accueilli qui doit présenter une palette diversifiée de son travail.

Elles visent à développer les synergies entre les acteurs locaux, croiser les publics et aller à la rencontre des populations notamment des jeunes et des publics éloignés de l'offre culturelle et artistique. Une attention particulière doit être portée aux propositions de sensibilisation et de formation relevant de l'action culturelle et de l'éducation artistique et culturelle.

Les résidences de territoire sont mises en œuvre dans un cadre intercommunal. Le projet doit proposer des approches innovantes de mise en relation et porter la création dans des lieux diversifiés, s'inscrire dans une politique structurante d'aménagement du territoire, sur le long terme, de développement des publics.

2. Le territoire



Cette résidence de territoire se déroulera dans le Parc naturel régional de l'Aubrac et la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène.

3. La résidence : « Les imaginaires de l'eau »

AVANT-PROPOS : « irriguer le territoire »

C'est près de l'eau que j'ai le mieux compris que la rêverie est un univers en émanation, un souffle odorant qui sort des choses par l'intermédiaire d'un rêveur. Si je veux étudier la vie des images de l'eau, il me faut donc rendre leur rôle dominant à la rivière et aux sources de mon pays.

Gaston Bachelard, *L'eau et les rêves*.

Cette résidence se déploiera sur ce territoire de la thématique de l'eau : barrages, rivières, sources, lacs, fontaines, lavoirs, moulins (Brommat, Burée..), les activités pleine nature, la pêche..

Les symboliques de l'eau s'avèrent riches et plurielles et ce, dans toutes les cultures et traditions, l'eau matrice originelle, symbole de vie et de féminité, lien entre le ciel et

la terre, source unique de la vie, l'eau purificatrice, régénératrice, l'eau énergie, l'eau violente...Il s'agit d'une matière extraordinaire de création et d'imaginaires ainsi que d'un sujet d'actualité très prégnant dans le cadre des questions liées à la préservation de l'environnement.

Les vallées du Lot et de la Truyère concentrent une grande diversité de centrales et barrages hydroélectriques et contribuent à la production de la première des énergies renouvelables. Patrimoine culturel et naturel, cette activité économique est aussi devenue une identité, un élément fort et un lien entre les acteurs locaux.

L'eau est donc omniprésente sur ce territoire Aubrac Carladez et Viadène : rivières (Truyère, Argence, Selve), sources, lacs...aussi sur le plan socio-économique (emplois liés à l'eau, tourisme...). Elle façonne ce territoire, son histoire et sa vie aujourd'hui.

OBJECTIFS

- Offrir à un(e) artiste/ une équipe artistique, la possibilité de construire une relation avec un territoire et de diffuser largement son œuvre, en étant accueilli par des lieux spécifiques (lieux culturels, lieux sociaux, lieux de vie ...)
- Permettre aux habitants de partager avec l'artiste /l'équipe artistique des temps de rencontres qui s'inscrivent dans la durée en organisant des présentations, expositions, débats, lectures, répétitions ouvertes, écriture, chant, musique... ;
- Inscrire le projet artistique dans une volonté de pérennisation et de transmission en direction de tous les publics. (programme pluriannuel)

PUBLIC CIBLE

Cette démarche sera accompagnée d'actions de sensibilisation, de rencontres avec les publics en associant les établissements hors-temps scolaires essentiellement.

A l'échelle de la communauté de communes : médiathèques, crèches, ALSH, hors-temps scolaire et périscolaire, EHPAD...

Cette démarche sera accompagnée d'actions de sensibilisation, de rencontres avec les publics mais aussi de sensibilisation aux usages de l'eau, à l'histoire et l'actualité de sa présence sous toutes ses formes et selon les saisons. Un travail sur la mémoire collective autour de l'eau pourrait être envisagé.

4. L'artiste/l'équipe artistique

Cette résidence s'adresse à un(e) artiste professionnel(le), une équipe artistique, une compagnie ou un collectif de designers...Elle devra s'articuler au CTL (Contrat Territoire Lecture)

Cette résidence est donc ouverte à tout créateur des domaines suivants :

- Livre et lecture : littérature, conte, oralités, occitan... ;
- Arts plastiques : graphisme, illustration et photographie, roman graphique, dessin contemporain, duo auteur / photographe, land art, artisanat d'art ;
- Cinéma, audiovisuel, arts numériques, création radiophonique... ;
- Spectacle vivant : création dramatique, musique, danse, théâtre, arts de la rue...

5. Déroulement envisagé

Durée envisagée de la résidence : entre 4 à 8 semaines, à définir en fonction du projet de l'artiste/équipe artistique retenus.

À l'issue des résultats de la sélection, l'artiste/équipe artistique viendra en repérage deux jours environ afin de rencontrer les acteurs, les lycéens/étudiants, habitants, les partenaires, visiter le territoire, programmer les temps de médiation (rencontres avec les habitants) et arrêter le calendrier définitif.

La résidence se décomposera idéalement en plusieurs temps.

- 1^{er} temps de présence sur le territoire en hiver 2021/2022.
- 2^{ème} temps, l'œuvre créée devra faire l'objet d'une restitution en présence de l'artiste/équipe artistique au printemps 2022. .

REMUNERATION ET CONDITIONS D'ACCUEIL

L'artiste/ l'équipe artistique reçoit une dotation forfaitaire de 8000 euros pour l'ensemble du projet de résidence de territoire.

Cette dotation comprend les frais de déplacement, de restauration, d'hébergement (obligatoirement sur le territoire) et d'interventions.

Un véhicule est indispensable.

CONVENTION / CAHIER DES CHARGES

Une convention précisant les dates, la durée de présence, attentes, modalités techniques, administratives, juridiques et financières sera signée entre le Parc naturel régional de l'Aubrac, les partenaires et l'artiste/équipe artistique.

6. Candidature

PROCESSUS DE SÉLECTION ET DOSSIER DE CANDIDATURE.

Afin de candidater, l'artiste/équipe artistique devra adresser un dossier artistique, un CV et une note d'intention ainsi que tout document pouvant servir à l'appréciation du travail et de la démarche (photos, vidéos, liens internet...) par mail.

Il sera accusé réception à votre envoi.

Le/les candidats seront sélectionnés par les membres du jury composé de l'ensemble des partenaires du projet : le Parc naturel régional de l'Aubrac, la Communauté de communes Aubrac Carladez Viadène et la DRAC Occitanie.

CALENDRIER

Diffusion de l'appel à projet : 26 octobre 2021

Date limite de réception des dossiers de candidature : 25 novembre 2021

Réponse définitive en décembre 2021.

Pour tout renseignement :

Laurent Joyeux au PNR de l'Aubrac les lundis, mardis et mercredis - 05 32 09 17 05
et par mail.

Documents à envoyer uniquement par mail à :

culture@parc-naturel-aubrac.fr